

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Réalisation d'études et élaboration de plans de gestion environnementale et sociale spécifiques (PGES)

AMI

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Compagnie Générale d'Hydroélectricité de Volobe, ci-après dénommée CGHV », intervient en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de du projet d'installation et d'exploitation d'un aménagement hydroélectrique à Volobe dans la Région Atsinanana.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le Maître d'Ouvrage est tenu de respecter les exigences des réglementations nationales en vigueur ainsi que des normes et politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds internationaux, notamment la Société Financière Internationale (SFI), la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Ces exigences imposent l'élaboration d'instruments spécifiques de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, notamment :

- Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et le Plan de Restauration des moyens d'Existence (PRME) pour les personnes physiquement ou économiquement déplacées ;
- Le Plan d'Action pour la Biodiversité (PAB) pour la gestion des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes sensibles ;
- L'appui au Développement Local ;
- Le manuel administratif d'expropriation ;
- L'audit de conformité financière ;
- Les stratégies et plans de compensation environnementale ;
- Le plan de Gestion du débit environnemental (Eflow) ;
- Tout autre plan ou étude de sauvegarde requis en cours de préparation/d'exécution du projet.

Dans ce contexte, CGHV lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier des bureaux d'études qualifiés et expérimentés pouvant collaborer à la réalisation de ces instruments de sauvegarde.

2. OBJECTIFS

Le présent AMI a pour objectifs de :

- Constituer une base de données de bureaux d'études (nationaux et/ou internationaux) pour la réalisation des études et plans de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Évaluer les capacités techniques, humaines et organisationnelles des candidats dans le domaine de la sauvegarde ;
- Établir un vivier de prestataires qualifiés pouvant être mobilisés rapidement selon les besoins des projets.

3. PRESTATIONS CONCERNEES

Les cabinets et bureaux d'études présélectionnés pourront être sollicités pour réaliser toute ou une partie des prestations dans la section 1, en fonction du calendrier et de l'avancement des activités du projet.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont éligibles les bureaux d'études, cabinets et groupements d'entreprises (nationaux et/ou internationaux) répondant aux conditions ci-après :

- Être une entité légalement constituée (fournir les documents de création/enregistrement) ;
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Ne pas faire l'objet de sanction ou d'exclusion par une institution financière internationale ;
- Disposer d'une solide expérience dans le domaine de la sauvegarde environnementale et sociale ;
- Disposer d'une liste d'experts mobilisables, connus et reconnus dans les domaines des prestations listées ci-dessus.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Désignation	Pièces à fournir
Documents administratifs	<ul style="list-style-type: none">• Lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal;• Copie des statuts et acte de création de la société ;• Registre de commerce ou document d'immatriculation en cours de validité ;• Attestation fiscale et quitus de la caisse de sécurité sociale en cours de validité;• Déclaration sur l'honneur de non-exclusion et absence de conflit d'intérêts.
Références et expérience	<ul style="list-style-type: none">• Présentation générale du bureau (maximum 5 pages) : historique, domaines de compétence, effectifs ;• Liste des principales missions réalisées dans le domaine de la sauvegarde E&S au cours des 10 dernières années, précisant : nom et nature du projet, pays, maître d'ouvrage, bailleur de fonds ;• Nature de la prestation (PAR, PAB, PDLII, EIES, etc.) ;• Montant du marché, durée et résultats obtenus ;• Contact de référence vérifiable.• Copies des pages de garde et de signature d'au moins 3 marchés ou contrats similaires.

Curriculum Vitae des experts clés	<ul style="list-style-type: none"> • CV détaillés des experts clés proposés (maximum 4 pages par expert) ; • Copies des diplômes et certifications professionnelles ; • Lettres de disponibilité signées par chaque expert.
Modalités de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soit dossier en version physique (papier) sous pli fermé en un (01) exemplaire, et en version électronique sur clé USB ; <p><u>Adresse de dépôt physique :</u> <i>Compagnie Générale d'Hydroélectricité de Volobe 1er Etage, Bâtiment Kube B, Zone Galaxy Andraharo Antananarivo - 101 Madagascar ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : recrutement@cghv.mg • Date limite : 15 juin 2026 (avant 16 heures 00, heure locale).

Tout dossier incomplet, reçu après la date limite ou ne respectant pas les formes requises sera déclaré irrecevable.

6. DISPOSITIONS GENERALES

1. Nature de la présélection

La présélection au titre du présent AMI n'implique aucun engagement contractuel de la part du Maître d'Ouvrage. Elle confère simplement aux candidats retenus le droit d'être invités à soumissionner lors des appels d'offres restreints ou à soumettre des propositions techniques et financières pour des missions spécifiques.

2. Confidentialité

Les informations contenues dans les dossiers de candidature seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront utilisées qu'aux fins d'évaluation et de sélection dans le cadre du présent AMI.

3. Droit de retrait

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler le présent AMI à tout moment, sans préavis ni obligation d'en communiquer les motifs aux candidats, et sans qu'aucun recours puisse être exercé contre lui.

4. Coûts de candidature

Les dépenses liées à la préparation et à la transmission des dossiers de candidature sont entièrement à la charge des candidats. Le Maître d'Ouvrage ne peut être tenu responsable de ces coûts, quelle que soit la suite donnée à l'AMI.

5. Conflit d'intérêts

Les candidats ayant participé à l'élaboration des termes de référence du présent AMI ou se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts avéré avec le Maître d'Ouvrage ne sont pas éligibles à la présente procédure.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET CONTACT

Pour toute question relative au présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI), les candidats peuvent contacter le Maître d'Ouvrage (via un point focal) aux coordonnées suivantes :

Contact - point focal	
Nom	M. Jean Roger RAKOTOARIJAONA
Fonction	Conseiller Sénior Environnement et Social
Téléphone/ Whatsapp	+261 34 45 710 74
E-mail	jeanroger.rakotoarijaona@cghv.mg
Site Web	https://www.cghv.mg
Heures de bureau	Lundi-Vendredi, 08h00-17h00, heure locale

Date de publication : 1^{er} juin 2026

Date limite de dépôt : 15 juin 2026